

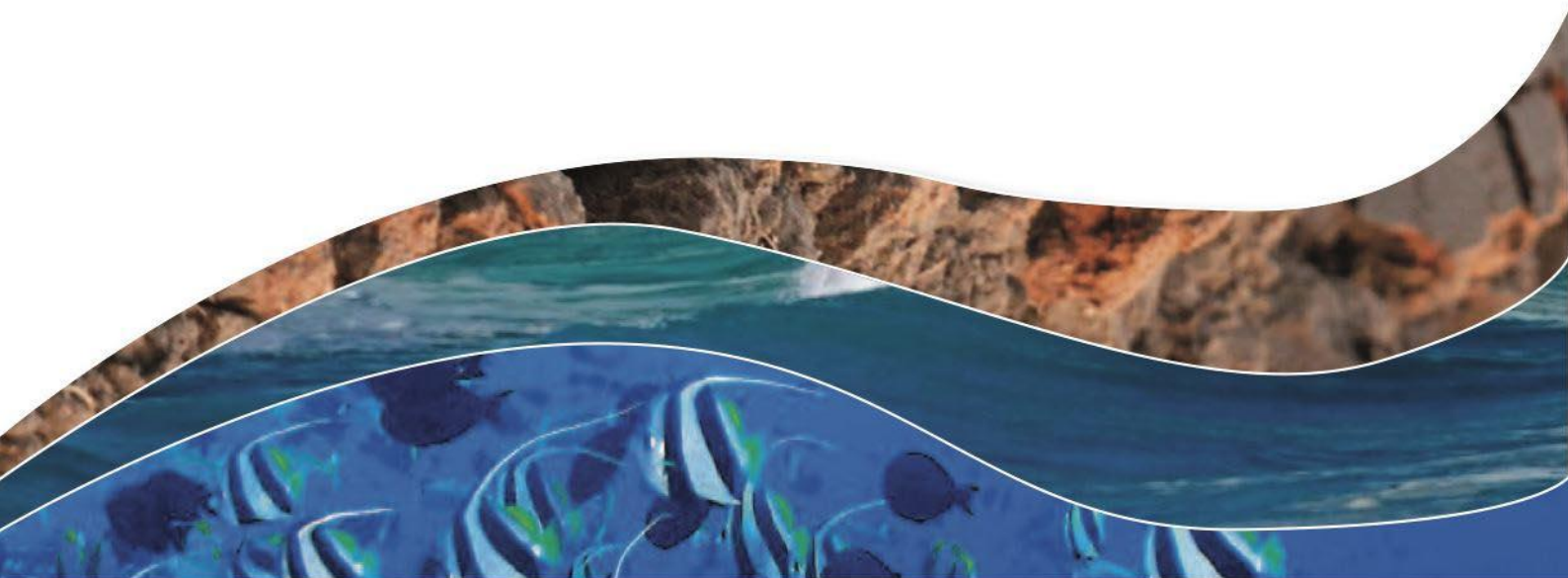
SYPPRAL

Syndicat des professionnels
des activités de loisirs



**ETAT DES LIEUX DU SECTEUR NAUTIQUE ET TOURISTIQUE
A L' ILE DE LA REUNION AU 01/05/2014**

Propositions d'actions



« ETAT DES LIEUX DU SECTEUR NAUTIQUE ET TOURISTIQUE A L'ILE DE LA REUNION AU 01/05/2014 »

Les attaques de requins qui sévissent depuis 2010 sur la côte ouest de l'île impactent de manière significative le secteur touristique et un grand nombre d'activités.

L'économie touristique, sportive, de loisirs et de bord de mer :

- La filière professionnelle du surf est anéantie : **12 écoles sur 14 ont cessé leur activité.**
- Toutes les écoles privées sont en **difficulté de paiement de leurs charges sociales et fiscales, la perte d'activité ayant été ressentie dès le 1^{er} trimestre 2011.**
- **L'absence de trésorerie rend impossible les investissements qui pourraient permettre la diversification de leurs activités** (stand up paddle, kayak, pédalos en lagon par exemple).
- Pour les **fabricants de planche les pertes sont aussi significatives, de 5 planches par semaine en 2010 la production arrive péniblement à 4 planches par mois en 2014.**
- Pour les surf shop : **150 000 € de perte de CA par enseigne, plusieurs magasins ont fermé.**

L'espoir d'une sortie de crise et d'une reprise d'activité grâce à la mise en place de dispositif de surveillance soutenu par l'état, les collectivités territoriales et la ligue de surf n'a pas permis de sauver les entreprises car les dispositifs sont encore au stade expérimental depuis 2 ans.

- **La plongée sous-marine** qui n'est pourtant pas exposée aux attaques enregistre **50% de baisse sur son activité de baptême fragilisant l'équilibre financier des entreprises.**
- Des établissements de loisirs exerçant dans le milieu marin ont dû **arrêter certains de leurs produits de découverte** comme le kayak en mer, la bouée tractée, la randonnée en Palmes Masque Tuba.... **réduisant de ce fait l'éventail de leurs offres et les ressources de leur entreprise.**

Impact sur le chiffre d'affaire des Surf Shop et commerçants de la côte ouest :

- Commerçants de bord de mer, distributeurs de produits dérivés de la pratique du surf :
- de **- 40% à - 80% sur le CA, des zones d'activité touristiques sinistrées** (commune d'Etang salé),
- **Entreprises de plongée sous marine : - 50% sur le chiffre d'affaire lié aux baptêmes**, des entreprises très fragilisées dans leur trésorerie, l'année 2014 sera décisive.
- **Entreprise d'activités nautiques** (location de bateau, jet ski, promenades en mer, accastillage...) : **de - 20% à - 40% sur le CA.**

Le tourisme :

L'impact économique sur le secteur touristique se fait ressentir à chaque attaque, avec plus de 60% d'annulation dans les jours qui suivent. L'image de notre destination est fortement atteinte.

Dernières statistiques de fréquentations touristiques publiées par l'INSEE (avril 2014) ; « **Elle recule de 6,8 % en 2013 après - 5,3 % en 2012. La fréquentation touristique retrouve ainsi le niveau des années 2009-2010. Depuis cette date, l'image de La Réunion est affectée par des attaques de requins largement reprises par les médias nationaux. Cette crise ébranle un des atouts majeurs de la destination. Elle a entraîné la fermeture provisoire de certaines plages et l'interdiction des activités nautiques. Un premier arrêté préfectoral pris en ce sens est paru en septembre 2013** » .

L'impact de cette crise rejaille sur l'ensemble des entreprises exerçant dans le milieu marin.

Les professionnels devant effectuer des interventions en mer (travaux, nettoyages...), se sentent exposés à un risque réel, notamment ceux intervenant en plongée devant le Port de Saint-Gilles les bains.

L'accès à la mer étant interdit par arrêté préfectoral en dehors des zones aménagées (qui n'existent pas à ce jour), les personnes qui se mettent à l'eau « enfreignent la loi et se verront alors privés de garanties en cas de sinistre. Ces conséquences sont difficiles pour des citoyens ordinaires, elles sont insurmontables pour les professionnels.

Le sport de haut niveau :

Le vivier du surf français et européen se trouve à La Réunion mais depuis plus de deux ans les jeunes talents réunionnais doivent s'exiler pour s'entraîner dans des conditions de sécurité normales.

L'environnement :

L'impact environnemental sur le lagon lié au report de la fréquentation des plages de l'ouest a des incidences non négligeables sur son équilibre déjà fragilisé par une urbanisation galopante. Les petits lagons ne survivront pas à cet afflux massif de baigneurs.

Evaluation d'un fond de secours.

Pourquoi un fond de secours ?

L'Etat, la Région, la Fédération Française de Surf, la ligue, les présidents de clubs, les associations d'usagers de la mer se sont engagés dans une démarche qui vise à sauver le surf et les activités nautiques à La Réunion.

La situation est complexe et nouvelle, elle nécessite de la coordination et du temps pour aboutir sur du concret. Les premiers dispositifs de surveillance sont en cours de test sur la commune de Trois bassins et de St Paul, d'autres suivront.

Les responsables des écoles de surf n'ont plus la capacité d'attendre l'opérationnalité issue de la réflexion engagée autour du risque requin depuis septembre 2011 sans une aide financière qui leur permettrait d'entamer une reconversion.

Pour qui ?

A destination des entreprises déclarées à la chambre des métiers ou la chambre de commerce ayant subi les effets dévastateurs du risque requin.

Ne sont pas concernées les associations qui bénéficient du soutien de la Région et de l'Etat.

Pour l'activité surf :

- 14 entreprises, écoles de surf (Boucan, St Gilles, Trois bassins, Etang salé, St Pierre)
- Chiffre d'affaire annuel moyen des entreprises : 45 000 €.
- 50% de compensation sur CA , année 2012 et 2013 : Soit une enveloppe de 630 000 euros.
- Critères d'éligibilité à définir avec le SGAER.

Nous vous garantissons qu'il n'y a pas de phénomène d'aubaine autour de cette crise sans précédent, mais une grande détresse économique et morale qui dépasse aujourd'hui le seul cadre de l'activité surf.

Proposition de sécurisation :

La reprise d'activité encadrée est suspendue aux dispositifs de sécurisation qui permettra aux professionnels du surf de remplir leur obligation de moyens face à un risque aujourd'hui avéré.

A ce jour il n'y a toujours pas de solution à la hauteur des espérances des usagers, associations et professionnels et depuis l'arrêté préfectoral interdisant la baignade et une partie des activités nautiques, la situation ne cesse de se dégrader (économique, touristique, environnementale, sociale).

Afin de répondre aux attentes à court terme exprimées par les acteurs économiques et les usagers de la mer, professionnels et associations se sont unis d'une même voix et ont travaillé collectivement afin de présenter un plan de sécurisation et de diminution du risque requin.

Ce projet est une proposition alternative pouvant être rapidement mise en place. Elle consiste à sécuriser les activités nautiques (inutile de préciser que le risque zéro n'existe pas) via des moyens terrestres et aquatiques appuyés par des plongeurs sous marins professionnels.

L'objectif de ce dispositif est triple :

1/ Offrir une alternative de sécurisation immédiate, tenant compte du fait que l'arrêté d'interdiction n'est pas respecté à l'arrivée de l'hiver austral où la présence de requin s'accroît.

2/ S'appuyer sur les entreprises de plongée sous-marine du secteur des loisirs touristiques et par là même soutenir leur activité fortement impactée par la baisse de fréquentation sur les baptêmes.

3/ Redonner un espoir de reprise d'activité aux professionnels du surf

Ce projet de sécurisation nécessite des moyens financiers mais présente l'avantage d'être réalisable à court terme.

Détail du dispositif en annexe.



SYPRAL

Syndicat des professionnels
des activités de loisirs



63 Rue Marthe Bacquet Cambaie
97460 Saint Paul
LA RÉUNION
Tel. : 06 92 82 63 48
sypral@orange.fr

